

L'AMI DE REZE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZE

13

Juin 92

Editorial

Avec ce nouveau numéro de l'Ami de Rezé vous avez entre les mains un bulletin qui, de par son contenu, tente de mieux encore approcher son objectif : faire découvrir la passé de notre commune pour mieux défendre son patrimoine.

C'est non seulement notre but mais c'est aussi le voeu émis par tous les amis de Rezé dont l'association vient d'aborder la treizième année de son existence. Puisse ce chiffre porter bonheur à l'action entreprise par ceux qui oeuvrent, parfois contre vents et marées, non seulement à la recherche historique mais également à la conservation du patrimoine. Il s'agit d'ailleurs d'une des missions essentielles de l'association, réaffirmée lors de sa dernière assemblée générale : "réunir les moyens matériels et financiers nécessaires afin de doter Rezé d'un musée où seraient rassemblés et conservés les objets et documents collectés par l'association".

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le bureau des Amis de Rezé intervient régulièrement auprès du Député-maire et des élus municipaux notamment s'agissant du devenir de la chapelle Saint Lupien, site privilégié, au coeur même du parc archéologique que nous réclamons et pour lequel la récente conférence donnée par M. Deschamps archéologue responsable des fouilles menées à Rezé apporte des raisons supplémentaires de hâter sa réalisation.

Concrétisation enfin des efforts des Amis de Rezé en matière de recherche historique : la prochaine publication d'un ouvrage sur Edouard de Montù de Rezé par Gilberte Larignon et Héliette Proust, en cours d'édition, et celle du livre dont le manuscrit est aujourd'hui achevé par Michel Kervarec sur le Rezé médiéval. L'ami de Rezé ne manquera pas bien évidemment de vous tenir informés.

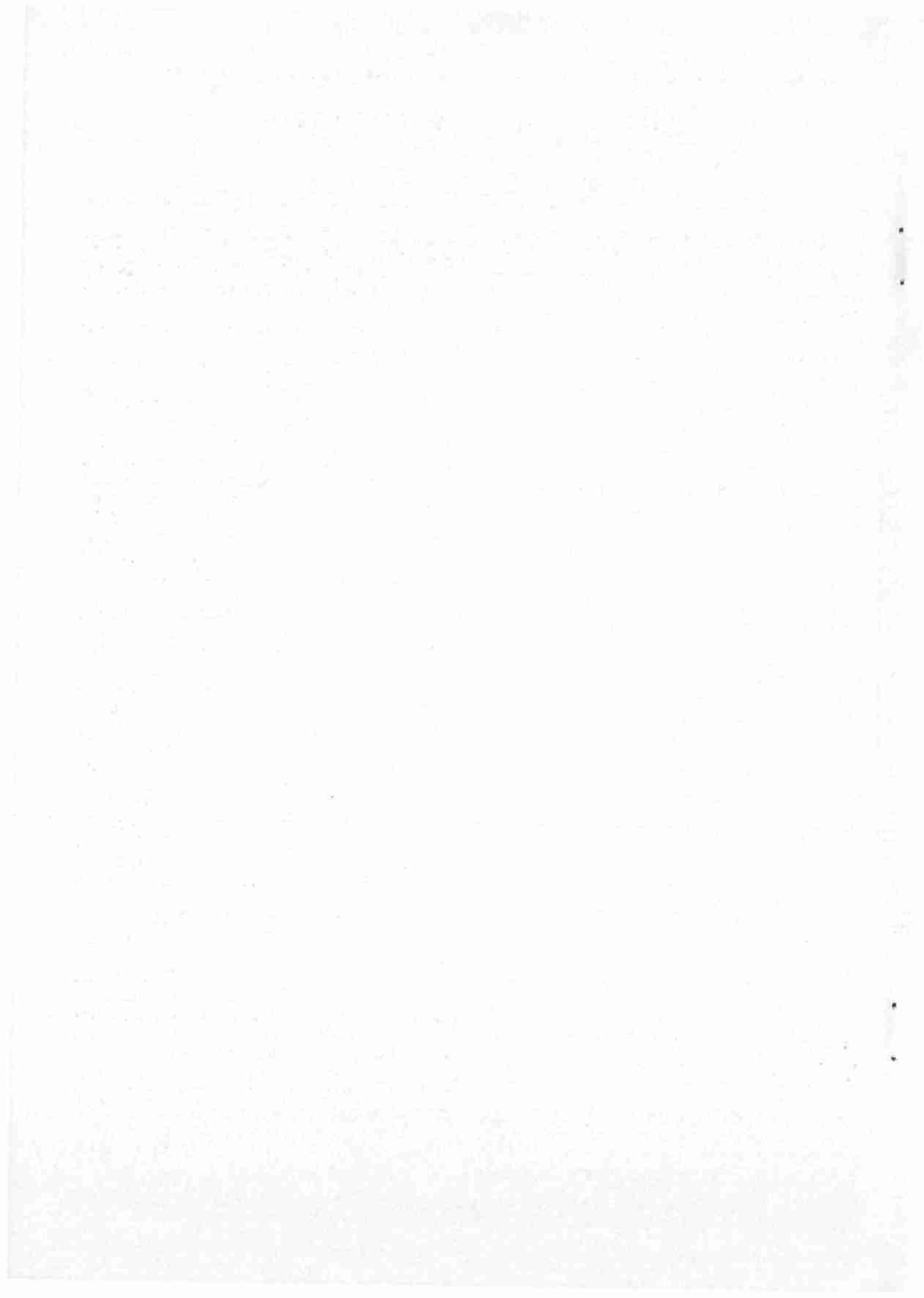
L'Ami de Rezé



«La jeunesse» Hippolyte Dubois 1875. Musée du Château des Ducs de Bretagne Nantes.

SOMMAIRE

Un peintre Rezéen H. DUBOIS	Y. VINCE	p. 3
Etude d'un "AVEU"	G. NEAU	p. 4
Les comptes d'un paysan rezéen au XIX ^{ème} siècle	M. KERVAREC	p. 6
Notre Dame la Blanche	D.PENEAU	p. 9
Le pont des Bourdonnières	M. KERVAREC	p. 14
Histoire des Municipalités de Rezé (2 ^{ème} partie)	Y. VINCE	p. 15
Fable	G. BRAUD	P. 22
Informations	L. BIRON	p. 23



UN REZEEN MECONNU HIPPOLYTE DUBOIS

Parmi ses illustres disparus, Rezé compte un peintre : Hippolyte DUBOIS. Méconnu des Rezéens comme du grand public, il a pourtant une certaine notoriété chez les spécialistes de l'Art.

C'est à Pont Rousseau que naît le 27 février 1837 Henri Pierre Hippolyte DUBOIS, aîné d'une famille qui comptera huit enfants dont six filles.

Le père, Jean Hippolyte était originaire de Nantes et avait épousé l'année précédente Henriette Leroy, âgée de dix huit ans, jeune nièce de la veuve Saillant, épicière à Pont Rousseau. Tout

naturellement le jeune couple avait pris la succession de la tante et c'est donc dans l'arrière boutique de l'épicerie que le jeune Hippolyte vécut son enfance et développa ses jeunes talents artistiques. Les Dubois devinrent rapidement des Roussipontains estimés puisque l'épicier sera élu conseiller municipal par les notables locaux, ses pairs, qui à l'époque sont seuls détenteurs du droit de vote. Nous sommes en 1843. Cinq ans plus tard la Révolution de 1848 rendra au peuple le suffrage universel et Dubois quittera le Conseil Municipal... et Rezé.

Nous perdons alors trace de notre jeune artiste. Il a onze ans. Nous le retrouvons en 1859, à vingt deux ans, lorsqu'il est admis à l'école des Beaux Arts de Paris. Il y est l'élève de l'illustre Gleyre, grand peintre "pompiériste" de l'époque dont la renommée n'atteindra pas celle des grands noms issus de nouvelles écoles de peinture plus novatrices et ne parviendra pas comme eux jusqu'à nous.

Dès 1863 Hippolyte DUBOIS expose au salon de Paris. Cinq ans plus tard il y obtiendra même une médaille.

"Ses ouvrages révèlent une grande adresse de

main jointe à une imagination poétique, et ses portraits donnent l'individualité achevée de la physionomie", indique le "Maillard", dictionnaire de l'Art à Nantes au 19ème siècle (édition de 1888).

Peu après, Dubois s'installe en Algérie où il est nommé directeur de l'école des Beaux Arts d'Alger. Il se spécialisera dès lors dans la peinture orientale et on lui doit de nombreux paysages algériens.

Il enverra au salon de Paris plusieurs toiles

représentant des vues et des scènes mauresques ainsi que de nombreux portraits de femmes. Citons parmi ses oeuvres principales : "Une rue d'Alger" ; "Musicien arabe" ; "Intérieur mauresque" ; "La promenade au bord de l'eau" ; "Groupe d'arabes" ; "Femme sortant du bain" ; "Femme au bord de la mer" ; "Conversation dans l'atelier" ; "Dans la prairie".

Ce dernier tableau, exécuté en 1868, atteint lors d'une vente à New York en 1982, 150 000 F. On le voit notre concitoyen si

méconnu ne passe pourtant pas inaperçu dans les ventes publiques.

Retiré au début de notre siècle en Haute Savoie, près du lac Léman, il décèdera à Samoëns en octobre 1909.

L'oeuvre artistique de Hippolyte DUBOIS est malheureusement aujourd'hui dispersée. Dans notre région, seuls les musés du Château des Ducs à Nantes possèdent deux "huiles" : un petit paysage et une toile, "la Jeunesse".

Une suggestion : la ville de Rezé pourrait honorer la mémoire de ce concitoyen disparu en lui consacrant une rue. A méditer.

Yann VINCE



Hippolyte Dubois
(Sculpteur : Fouroux)

LES COMPTES D'UN PAYSAN REZÉEN

AU XIX^{ème} SIECLE

Il subsiste ici et là à Rezé, entre deux maisons, un bout de vigne, reliquat d'un vignoble qui, autrefois, nourrissait une part importante de la population par les revenus qu'il leur procurait.

Les derniers paysans rezéens sont à la retraite et tous les jours, la terre qu'ils cultivèrent disparaît sous les routes et les constructions. La ferme de la Corbinerie, tenue par Mr et Mme LEFEUVRE, à deux pas des Sorinières, a été l'une des dernières à survivre... et à disparaître. Cette famille a heureusement su conserver bien des choses qui méritaient de l'être, costumes anciens en particulier, mais aussi un livre de compte tenu par un de leurs aîeux, dont un partage en 1872. Y figurent aussi les dates de naissance et de décès des membres de la famille, ceci depuis 1814, avec l'heure précise. Ce registre s'arrête en 1891, il y a donc 101 ans.

On y note diverses informations intéressant la culture de la vigne. Ainsi *"En 1879, la récolte des vins a été très mauvaise. La vendange a gelé totalement, les raisins n'étaient pas mûrs au jour de la Toussaint, la vendange étaient sous les septs (ceps), les pempes (pampres) aussi à bas, la vendange se ramassait en sacs et en pertoirs (portoirs) sans pouvoir faire du jus. Pour la fouler dans la maie du pressoir, il fallait des pillons en bois et en fer. Les propriétaires des vignes à devoir ont laissé leur part aux colons. Pour faire une barrique de muscadet, il fallait au moins 25 à 30 hommées et, pour le gros-plant 5 à 6 hommées... La récolte de 1878 valait le muscadet, à la fin de l'année 120 à 130 francs la barrique et le gros-plant 80 à 90 francs la barrique..."*

En 1879, il a commencé à neiger le 30 novembre. La neige a resté sur la terre sans fondre jusqu'au 30 décembre-un mois. Les barriques étaient gelées. La glace passait par dessus et étaient couvertes de gelée. Les voitures à deux chevaux roulaient sur la rivière de Sèvres, de Pont-Rousseau à Vertou".

"Récolte des vignes en 1886 : Le vin a été très mauvais.

Récolte des vignes en 1887 : Le vin a été passable et en petite quantité.

Récolte des vignes en 1888 : La vigne qui a été remédié n'a pas gelée et le vin était meilleur que celui qui ne l'a pas été remédié car il a gelé. On ne pouvait le fouler ni faire venir du jus dans les pertoirs. Au moment des vendanges, le muscadet des vignes remédiées valait 65 à 70 francs la barrique et le gros-plant 45 francs, et la vigne non remédiée, le muscadet 45 à 50 francs et le gros-plant 30 à 35 francs.

En 1889, la récolte des vignes qui a été remédié n'a pas gelé et le vin était meilleur que celui qui ne l'a pas été remédié. Il n'y a pas eu de muscadet, le gros-plant remédié valait 45 à 50 francs la barrique et celui non remédié valait 25 à 35 francs".

Notre vigneron explique par ailleurs ce qu'il entend par le verbe remédier. Ainsi on note *"Le 8 juin en 1891, remédié la vigne pour la 1ère fois, 7 kg de sulfate de cuivre par barrique d'eau. Le 10 juillet 1891, remédié la vigne pour la 2ème fois". L'année précédente il était allé jusqu'à 8 kg de sulfate par barrique".*

Il note les essais de nouveaux cépages, précisant que Mr MALLER ancien maire du Bignon, lui a fait parvenir ceux-ci.

Ainsi en 1889, il plante un rang de cépage dit teinturier, deux rangs de Gamay-Abondant, deux rangs de Gamay-Maslin et deux rangs de Gamay-Chatillon.

Ce vigneron avisé, pour qui écrivait-il tout ceci, en particulier ses remarques sur le temps ? Il y a là une démarche originale, digne d'intérêt.

Parfois il note quelques adresses utiles. *Pour le mal d'yeux et les rhumatismes, il faut aller se faire soigner chez Mr ROUGÉ à la Billardière (en Vertou), ou alors acheter du baume au pot de lac anglais chez les pharmaciens.*

Comme remède contre les dartres "vif ou farineux", il conseille *"prendre du savon noir et*

assent 1868 Entrée au charron de la malnoue et convenu à Reison de
cent francs par mois cest à dire et trois grands ombreaux de fumier par
six mois ce qui fait 180 francs par mois

le 7	7 bre 1868	Reste une journée a charter pour M. Philippou. individu	3.66
le 8	7 bre 1868	Reste a la maison chez nous pour cause de maladie	3.66
le 10	9 bre 1868	Reste à donner de l'eau d'arrosage à M. Lamy et Languet	3.66
le 11			3.66
le 12	9 bre 1868	pour cause de mort de notre mere	3.66
le 19	9 bre 1868	pour l'enselement	3.66
			<hr/>
			21.96
le 8	2 bre 1868	une journée resté pour M. Les combleux	3.66
le 10	2 bre 1868	une journée resté pour M. les combleux	3.66
			3.66
le 15	24 octobre 1868	une journée resté maladie	3.66
le 28	octobre 1868	resté maladie mais remplacé par mon neveu	2.00

Le 3 mai 1879 Entrée au charron de la malnoue
aux conditions de 100 francs par mois
vendu du premier mai au fonds 2 mai 1879
65 francs vendudi 9 mai 1879 a 258^m pour 1878 ou non compris les timbres
Pavage 1969 48

bas du millier	
fumier frais	20 84
grosses	31 01 08
distoil	509 1 ^m 40
et vendue avant	258
	<hr/>
	534 9 ^m 40

en 1879
 il a commencé a neiger le 30 bre la neige arde
 sur la terre d'enfoncée jusqu'au 30 xbre un mois
 les 30 bre ne se dévaient plus la glace passait par dessus
 et étaient convertis en gelée les bêtes a empêcher aux
 ravalement des levées de la rivière de la malnoue

En 1879. la récolte des vins a été très mauvaise l'avendange
à gelée totalement les raisins n'étaient pas mûrs au point de la
laisser l'avendange était tombé sous les septils les pressoirs aussi
abas, l'avendange se ramassait en sacs et en petites sacs pour
faire du jus, pour le faire dans la mure du pressoir il fallait
des pillons en bois et en fer, les propriétaires des vignes à avoir
ont laissé leur part aux colons pour faire une barrique de
muscadet et il fallait au moins 25 a 30 hommes et pour le gros
plant 5 ou 6 hommes le vin muscadet et se vendait
la barrique et le gros plant la barrique.
 La récolte de 1878 valait le muscadet à la fin de l'année
120 a 130 francs la barrique et le gros plant 80 a 90 francs
 la barrique

le faire écumer dans un pot de terre verni et en enbibant un linge de l'écume et l'appliquer sur le mal et quand la guenille est sèche, il faut la rafraîchire, guérison en (peu) de jour".

Ailleurs il donne une recette pour prendre du poisson, car on peut être vigneron et pêcheur. On lit *"Apas pour la pêche, il faut 1° une poignée de feuvre verte, 2° une poignée de fenouille, 3° une poignée d'amande poivrée. Le tout bouilli dans un pot et les écrasés ensemble et mettre tout cela dans le carrelet. Mettre le carrelet dans l'eau et être trois ou quatre (heures ?) sans le lever".*

La famille Lefeuvre-Bureau a donné des arpenteurs ce qui semble avoir été un privilège de ce secteur (Les Chapelles) puisque même sous l'Ancien Régime, ceci peut être noté à plusieurs reprises. Lefeuvre, le vigneron, est aussi arpenteur comme le veut la tradition. Mais à partir de 1868 il est aussi employé par la société de répurgation Grandjouan qui vient d'ouvrir le champ d'épandage de la Malnoue. Lefeuvre indique *"Entrée au chantier de la Malnoue et convenu à raison de cent francs par mois, c'est-à-dire et trois grands tourtereaux de fumier par 6 mois ce qui fait 110 francs par mois".*

Consciencieusement, les reçus sont notés, 100 francs, plus de temps à autre, un tourtereau de fumier de cheval dit aussi fumier de ville. Ces versements vont de septembre 1868 à octobre 1869. Des sommes perçues, Lefeuvre déduit ses absences. Le soir de son embauche, il reste une journée *"à écarter pour Mr Phélippaux (à essarter ?),* le lendemain il tombe malade.

Un mois plus tard, il prend encore deux jours pour donner des leçons d'arpentage à des jeunes. Il n'a pas le temps de regagner la Malnoue. Le décès de sa mère l'oblige à prendre encore deux jours de congé.

En décembre, il note à deux reprises *"une journée resté pour MM les contrôleurs".*

En 1869, il n'a que deux jours d'absence pour cause de maladie mais, le second jour il note *"resté malade mais remplacé par mon neveu"* ce qui fait que le salaire lui est versé.

Nous avons vu que, compris le tourtereau épisodique de fumier, Lefeuvre perçoit 110 francs par mois. Or, par jour d'absence il déduit 3,66 F de ses comptes, ce qui indique qu'il

travaille tous les jours. Or, son registre indique clairement que la terre continue à être travaillée ce qui signifie qu'il fait deux journées en une.

En 1853, le salaire moyen des ouvriers était de 3,81 francs et, en 1871, de 4,98 francs par jour. Avec 3,66 francs en 1869, Lefeuvre doit forcément compter sur les revenus de la terre pour "boucler" son mois. Toujours est-il qu'il n'est resté qu'un an chez Grandjouan. Il y retournera plus tard en 1879. Et pourtant, le contrat n'est plus que de 100 francs par mois sans tombereau de fumier, ce qui fait une baisse réelle considérable, compte tenu aussi du renchérissement de la vie. Dure vie que celle de Lefeuvre qui n'appartient pas, tant s'en faut, aux couches les plus défavorisées ! A l'époque où il travaille chez Grandjouan, près de 5000 personnes sont, à Nantes, réduites à la "soupe populaire".

Michel KERVAREC

Document : M. KERVAREC

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA BLANCHE A REZÉ

(D'après un article de Monsieur G. D'URVILLE paru dans le bulletin de la Société Archéologique de Nantes en 1915).

La plus ancienne mention que nous trouvons de cette chapelle est au début du XV^{ème} siècle dans un inventaire conservé aux A.D. à propos d'un franchissement de 10 livres 8 sols "à la chapelle Blanche de N.D. de Rezay fait par noble et puissant seigneur Guy, sire de Rays, et Guillaume Sauvage, le XXIX^{ème} jour de juillet, l'an 1411".



4. REZÉ-lès-NANTES - Place Blanche et Route des Couffes

Dans tout le courant du XV^{ème} siècle elle fut centre d'importants pèlerinages. Vers 1450, on faisait beaucoup de processions, tant générales que particulières. Les fabriques y faisaient porter la croix et la bannière de leur paroisse. Elles donnaient, pour le port et le rapport de la croix cinq deniers monnaie et autant pour la bannière lorsque la procession ne sortait pas de la paroisse et le double si elle allait à St Donatien, à St Médart en Doulon, à St Sébastien ou à N.D. de la Blanche à Rezé.

- En 1490 N.D. de la Blanche figure dans la liste des endroits les plus vénérés où on se rendait en procession.

- En 1554, un document nous apprend que le seigneur de la Trocardière doit une rente de 10

l. à une chapellenie fondée à N.D. de la Blanche.

Mais cette chapelle commence à être en mauvais état car en 1561 le grand-vicaire de l'évêque de Nantes dut célébrer la messe dans l'église mère attendu qu'on ne pouvait plus célébrer les offices dans la chapelle de Ste Marie la Blanche sans danger.

En 1638, le procès-verbal d'une autre visite mentionne que la messe se dit maintenant en l'église de Rezay à cause de la ruine de la dite chapelle fondée par les défunts sieurs de la

Trocardière dont est chapelain messire Jean Peillac, vicaire perpétuel qui la sert.

- Le 25 mars 1642 avait lieu la bénédiction de la nouvelle chapelle de N.D. de la Blanche depuis peu réédifiée.

L'acte est signé : Peillac, recteur ; de la Tribouille ; Brossard ; Guiheneuc ; éc. Gabard de la Maillardière ; Fouré.

Les seigneurs de la Trocardière se considéraient comme les fondateurs. Elle était marquée de leurs armes (un écusson sculpté dans la pierre fut recueilli lors de la démolition

de la chapelle).

- Par suite de l'union de la seigneurie de la Trocardière au Comté de Rezé, Joseph-Claude de Monty mentionne dans son aveu de 1749 :

"Un droit de banc dans la chapelle de N.D. de la Blanche, adossé à un mur du côté de l'Evangile ainsi qu'il a toujours été et qu'il y est actuellement".(1)

- Nous avons vu qu'au XV^{ème} siècle la paroisse de Nantes y venait en procession comme à St Sébastien et à Doulon, les luttes du protestantisme dont

Rezé et les environs eurent à souffrir semblent avoir été la cause de l'abandon de ces pèlerinages et la ruine de la chapelle qui en était l'objet.

- Au premier tiers du XVIIIème siècle, l'abbé Travers parle des processions de St Sébastien et de Doulon que l'on faisait encore et ajoutait : on ne parle plus de celle de N.D. de la Blanche (mais il ne parlait que des processions nantaises se déplaçant à l'extérieur de leur paroisse). Restaurée au XVIIème siècle la chapelle n'en était pas moins grandement vénérée dans le pays, même si elle ne recevait plus les processions nantaises. La dévotion y était telle, dans le coeur des Rezéens, qu'à la Révolution, lors de la spoliation des biens ecclésiastiques, ils firent une démarche pour qu'elle fut exemptée de la vente dont elle était menacée.

La pétition fut examinée par le Directoire du district la veille du jour prévu pour la vente.

- Dans sa séance du 30 décembre 1791, l'administration surseoit provisoirement à la vente de la chapelle ainsi que des objets qui en

(1) ADLA B1856

font partie.

Mais la démarche des habitants fut vaine car finalement on adjugea, le 26 mars 1792, le monument au sieur Jean DUPUY, fournisseur pour les navires.

A la suite de cette adjudication le chapelle fut transformée en habitation.

- En 1843, VERGER écrivait : "La chapelle de la Blanche, à l'extrémité ouest du bourg de REZE n'a rien de remarquable, on en a fait une habitation particulière.

La chapelle de la Blanche s'élevait à l'angle d'un carrefour ou plus exactement d'un "trivium" (3 voies) formé d'un côté par la route qui conduit du bourg de Rezé à celui de Bouguenais et d'un autre par un chemin qui d'abord bordé de maisons accède au "clos St Martin".

Elle était bâtie sur le bord d'une ancienne voie romaine qui partait de Pirmil vers St Père en Retz en passant par les Couëts où était fondé au XIIème siècle l'antique prieuré de ce nom.

Elle se trouvait sur le montant de la route, dans l'axe de la rue principale, l'actuelle rue G. GRILLE.

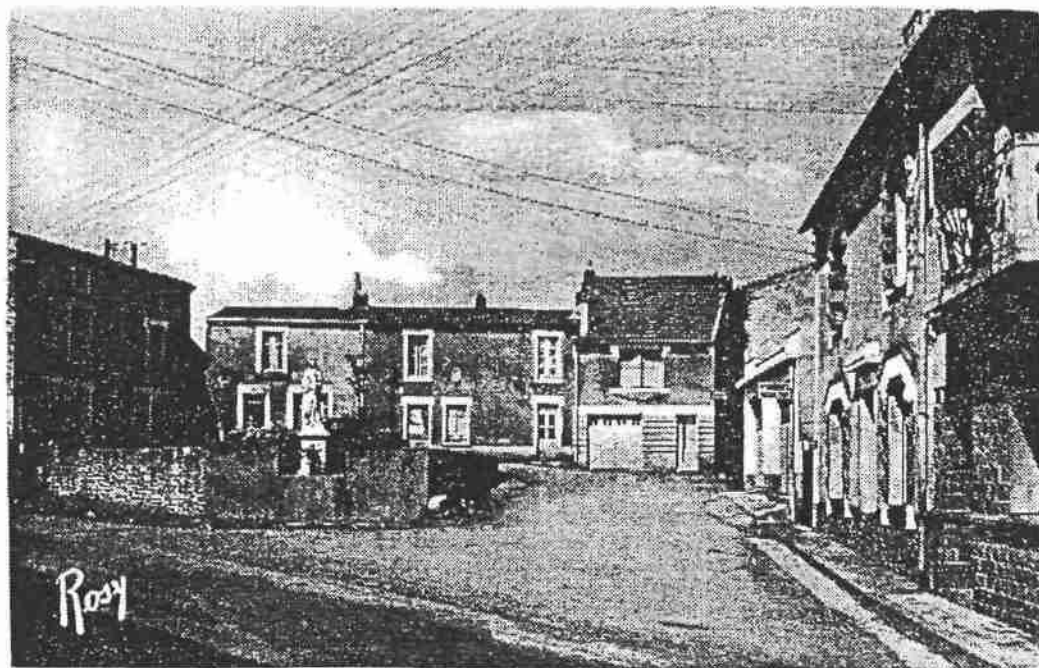
Son entrée principale était à l'ouest au niveau naturel du sol. Une petite porte latérale s'ouvrait

du côté de la route de Bouguenais.

La construction émergeait d'une petite esplanade faite de terre rapportée dominant d'un mètre cinquante le niveau de la rue. On a conservé cette terrasse telle quelle pour en faire un square comme on peut le voir aujourd'hui.

Dans sa communication à la Société Archéologique G. D'URVILLE explique : près de la petite porte, on y voyait à gauche en entrant, la base d'un mur gallo-romain et à une hauteur de 1,50 m à 2 m des traces de ciment rouge, caractéristique de cette époque, étaient encore visibles avant la démolition du bâtiment. Des pierres de granit portaient des traces de brûlure dues à un incendie probable.

Malheureusement cette chapelle fut démolie avant que quiconque n'en fit un relevé exact ni même songe à en prendre des photos.



La Blanche dans les années 50

La Société Archéologique, avertie trop tard, ne put qu'observer les restes des fondations. Le sol et les dalles le recouvrant ainsi que le seuil des portes avaient été enlevés.

On entreprit rapidement quelques fouilles et c'est ainsi que furent mises à jour les fondations d'un petit édifice carré de 6,80 m de côté intérieur.

On reconnut dans ces murs en petit appareil, sans brique, jointoyés au fer, les soubassements d'un fanum de tradition celte.

L'isolement de ce petit bâtiment au milieu d'une place correspond à ce que les romains appelaient "aedicula" diminutif de "d'aedes" expression réservée aux temples plus importants.

Ce genre d'édicule que les Romains aimaient à

placer dans les carrefours était élevé en l'honneur d'une divinité païenne. Ce n'est que plus tard que le christianisme utilisa ces édifices à son profit.

Les divinités du paganisme étaient nombreuses et les fouilles rapides et incomplètes du site ne permirent pas de fournir les éléments de reconnaissance d'une quelconque divinité.

Nantes comme Rezé ont porté le nom de civitas et ont dû recevoir le christianisme très tôt.

La nouvelle religion s'est d'abord implantée dans les villes avant de se répandre dans les campagnes.

Dès l'an 376, les lois romaines la distinguaient de l'ancienne en appelant cette dernière paganisme : "religion de la campagne, des paysans, des ruraux".

Le nom de N.D. la Blanche est susceptible en lui-même de nous fournir une indication capable de retrouver le nom de la divinité adorée autrefois dans cet édifice.

Une déesse était particulièrement honorée dans les carrefours pour lesquels elle était spécialement qualifiée : c'était DIANE : l'ARTEMIS des Grecs, appelée aussi Phébé, Hécate, Séléné ou la Lune : on la nommait aussi TRIVIA la déesse des Carrefours et spécialement des trivium.

Ne serait-ce pas elle que N.D. la Blanche aurait remplacée dans la vénération des Rezéens ?

Ce nom de "La Blanche" semble avoir été moins un qualificatif de la Ste vierge que de l'endroit :

Un acte de 1411 appelle le monument "La chapelle blanche de Notre Dame de Rezay". Il attribue le qualificatif à la chapelle et non pas à la vierge.

- Plusieurs autres titres désignent cette chapelle non pas N.D. la Blanche mais N.D. de la Blanche.

Les habitants du lieu appellent toujours leur quartier "LA BLANCHE".

- En 1943, à la suite du premier bombardement sur la région une tranchée fut creusée dans le sous-sol du square pour servir d'abri anti-aérien aux habitants du quartier. Les terrassiers chargés de ces travaux mirent à jour de nombreux ossements. Certains riverains s'en souviennent encore. Mais cette période troublée n'incitait pas à s'émouvoir pour "quelques vieux ossements sans intérêt", chacun étant plus préoccupé de protéger les siens. Les recherches

sur le passé archéologique du quartier n'étant pas à l'ordre du jour, personne n'en fit mention. Les hostilités terminées, la tranchée fut rebouchée et l'on ne parla plus de cette découverte.



Un reposoir orné de fleurs et de drapeaux pour la procession de la Fête Dieu

Peut-être un jour, les archéologues, qui sont des gens patients - comme chacun sait, s'intéresseront-ils au sous-sol de la place et nous dévoileront-ils les raisons profondes qui ont fait de ce lieu un endroit de dévotion très prisé des gens de la région pendant 18 siècles.

Les dernières manifestations religieuses remontent aux années 50 - 60, époque où l'on

édifiait encore des reposoirs devant la statue de la vierge pour la procession de la Fête Dieu. Aujourd'hui la placette, toujours dominée par la statue de N.D. la Blanche a pris un air un peu suranné. Les fidèles ne dressent plus de reposoirs pour accueillir les processions. Seules les voitures semblent prier à ses pieds. Autres temps, autres moeurs.

Liste des seigneurs et propriétaires de la Trocardière jusqu'à l'époque où elle fut unie au comté de Rezé et possédée par les comtes de MONTI de Rezé en 1672.

- 1498 : Jacques MILON ; Sr de la Trocardière par représentation de sa mère, héritière de Guillaume TREQUIER. Il vivait encore en 1516 et prend la qualité d'écuyer.

- 1535 : Jehan HUX ; conseiller du roi, maître et auditeur des comptes en Bretagne ; Seigneur de la Trocardière par acquisition à Bonaventure MILON.

- 1548 : Jehan HUX, Guillemette HUX sa soeur, Michel d'ESSEFORT et Gillette d'ESSEFORT ses cohéritiers par succession de Jehan HUX, frère aîné du dit Jehan, décédé en octobre 1544, et Me Gilles SPADINC époux d'Yvonne PESCHEREL et Jehan PESCHEREL, sieur du Couëdic héritier de Françoise PESCHEREL, veuve de Jehan HUX Sr de la Trocardière.

- 1549 : Jehan HUX Sr de la Bouchetière en St Donatien, Michel d'ESSEFORT, fils de Antoine d'ESSEFORT, seigneur du Breil ; Gillette d'ESSEFORT, femme de Pierre GIRAULT Sr de Clermont en St. Donatien et fille d'Antoine d'ESSEFORT et Guillemette HUX, femme de Jehan CALLAPART.

- 1554 : - Pierre GIRAULT et Gillette d'ESSEFORT.

- Gabrielle BAUGE, veuve de Jehan HUX le jeune, général des monnaies en Bretagne.

- Jehan MOULNIER et Catherine HUX, seigneur et dame de L'ERAUDIÈRE en St Donatien, Françoise HUX, François HUX et Noelle COLLAPART,

François ERNAULT et Renée COLLAPART sa femme,

Antoine BAUGE et François COLLAPART sa femme et Gabrielle COLLAPART.

- 1580 : Noble homme Claude BROSSARD Sr de la Trocardière, Lieutenant civil et criminel de Nantes, juge ordinaire, maire de Nantes en 1582.

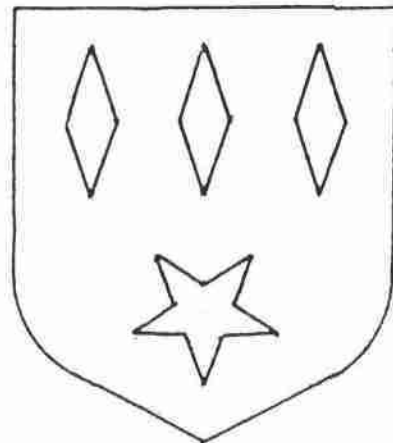
- 1617 : N.H. Jean BROSSARD, Seigneur de la Meilleraye fit hommage pour la moitié de la Trocardière par partage de la succession de Claude son père décédé depuis 25 ans. Il vivait encore en 1633.

- 1672 : Ec. Philippe BROSSARD Sr de la Trocardière, époux de Marie-Anne SAUVAGET.

- 1690 : Ec. Pierre BROSSARD fils des précédents.

Claude BROSSARD, Seigneur de la Trocardière, maire de Nantes en 1583 portait : "De sable à trois losanges d'argent, posés en fasce, au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules".

(Dans l'écusson reproduisant celui recueilli dans la chapelle, l'étoile n'a pas la position que lui assigne le livre DORE).



ARMES DES SEIGNEURS DE LA TROCARDIERE

D. PENEAU

Dessin	D. PENEAU
Documents	G. LECOQ S. LERAY

LE PONT DES BOURDONNIERES

Il y aura dix ans l'an prochain (juillet 83), le pont des Bourdonnières était ouvert à la circulation.

Aujourd'hui cet ouvrage fait partie du paysage rezéen et nantais... Pour les vieux Rezéens il peut sembler avoir été construit hier et ils se souviennent encore, bien sûr, du passage obligé par la Morinière. Mais 30 % des Rezéens d'aujourd'hui n'habitaient pas dans la commune et n'ont donc pas connu ce chantier. Rappelons donc ici pour l'histoire les caractéristiques de cet ouvrage.

Sa longueur est de 430 mètres. La largeur totale est de 13,5 mètres. Deux culées et huit piles supportent le pont proprement dit. La travée centrale à une portée de 77 mètres la plus petite ne mesurant "que" 35 mètres de long.

Les travées sont en réalité constituées de caissons qui ont été posés à l'avancement. Dans la grande travée, des caissons ont une hauteur de 2,33 mètres au milieu et de 4,63 mètres en appui. De chaque côté de ces caissons, la travée débord "en balcon" de 2,30 mètres.

L'entreprise Campenon-Bernard a réalisé cet ouvrage en béton précontraint.

Les prairies se situent entre 3,10 et 3,50 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais les crues peuvent amener la Sèvre au niveau de 6 mètres, soit plus de 2,50 mètres au-dessus du terrain naturel. La chaussée du viaduc est à l'altitude de 11,90 mètres.

Lorsqu'on fit les nécessaires sondages, on releva des côtés en rocher de 1,30 mètre minimum et 29,80 maximum.

J. Nouailhat, ancien chef de district du bureau Vérités écrit "Les terrains rencontrés sont constitués de remblais d'alluvions et de produits d'altération d'origine micacée. Le substratum rocheux micacé qui remonte aux deux extrémités du projet mais présente entre celle-ci un profil très varié avec des creux remplis d'alluvions, lits successifs de la rivière qui fut, à une époque un torrent payant son chemin dans une vallée encaissée. La Sèvre actuelle n'est donc pas exactement à la verticale de son ancien lit".

La mauvaise qualité du sol n'a pas permis que soit réalisé, un remblai du côté de Rezé et l'on a du réaliser deux travées de plus qu'il n'était prévu initialement.

Sous la culée nord, la semelle, massif de béton qui supporte l'ouvrage, mesure 14 mètres sur 8,5 mètres. Son épaisseur est de 1,75 mètres. Sous la culée sud elle est moins importante. Ceci tient à la nature du sol. Pour fonder l'ouvrage on est descendu au maximum à 22 mètres sous les prairies.

Voici donc sommairement les caractéristiques de ce pont des Bourdonnières qui a raccourci la distance entre Rezé et la rive droite de la Sèvre.

Bientôt un autre ouvrage verra le jour qui réunira un peu plus Rezé et Nantes, par-dessus la Loire cette fois. Celui-là n'est pas encore dans l'histoire.

Michel KERVAREC

HISTOIRE DES MUNICIPALITES DE REZE

2EME PARTIE LA LOI DES PREFETS

INTRODUCTION

Nous l'avons vu, la loi centralisatrice de l'an VIII (1800) ayant supprimé les élections municipales, l'Etat napoléonien en gestation par l'intermédiaire de ses préfets, véritables empereurs au petit pied, assure la mainmise sur le pouvoir local. Une chape de plomb allait ainsi peser pour longtemps sur les communes.

Les conseils municipaux deviennent des chambres d'enregistrement dont le pouvoir central s'assure la docilité en choisissant leurs membres parmi les notables réputés les plus zélés à servir la politique de l'Etat autoritaire.

La constitution de l'an X et celle de l'an XII installant l'Empire parachèveront la liquidation des lois fondatrices de la République.

Ainsi, devenus fonctionnaires, les membres du Conseil Municipal devront en 1804 prêter le serment de fidélité à l'Empereur. Le premier maire de Rezé choisi dans ces conditions par le préfet est un notable, riche propriétaire à Trentemoult, Jean-Baptiste ERTAUD. Sa municipalité mais aussi celles de ses deux successeurs, Jean-François ERTAUD et Joseph de MONTI constitueront des assemblées d'hommes dont le trait commun sera leurs opinions conservatrices voire farouchement contre-révolutionnaires.

La restauration monarchique de 1815 maintiendra les mêmes principes d'un Etat centralisé autoritaire et ne modifiera donc pas les principes de la loi de 1800.

Octobre 1803 - Août 1807

ERTAUD JEAN-BAPTISTE (1763 - 1840)

Ce marchand de vin de Trentemoult qui accède au siège de premier magistrat, désigné par le préfet, le 1er octobre 1803 n'était jusqu'alors marqué par aucune expérience municipale. Sa réputation d'être "passé aux brigands" durant la Révolution lui avait valu une dénonciation aux

"sans culottes" du Comité de Surveillance en 1794. Par peur d'être emprisonné il ne devait pas reparaitre à Nantes durant quelques années. Ce n'est qu'en l'an VII (1798 - 1799), le Directoire ayant déjà largement tempéré la Révolution, qu'il sera nommé par la municipalité Huard "juré d'accusation et de jugement". Conséquence de la nouvelle loi municipale, c'est le maire désigné qui choisit avec le préfet les membres du Conseil Municipal. Ceux-ci sont nommés pour 20 ans et seront renouvelables pour moitié tous les 10 ans. C'est ainsi qu'entrent au Conseil quelques aristocrates de retour d'émigration marquant la politique napoléonienne d'intégration de l'ancienne noblesse : Joseph de Monti de Rezé, d'abord, auquel ERTAUD avait écrit : "Il est indispensable que vous soyez installé par moi, dans la forme prescrite par les lois...". Claude Le Valois de Sérécac, ensuite, également ex-émigré, ancien lieutenant au régiment de Bretagne. Viennent s'ajouter à la liste des nommés quelques rentiers, propriétaires aisés dans la commune : Achille Saulnier de la Pinelais, ex-juge et procureur ; Jean-Clair Mabilles des Granges, propriétaire de la Classerie ; Jean-Baptiste Carrié, ex-officier de cavalerie, propriétaire de la Bouvardière. Ce dernier sera le 1er adjoint.

Président aux destinées d'une commune entièrement à relever des troubles de la décennie précédente, la nouvelle municipalité est très vite confrontée aux problèmes financiers auxquels viennent s'ajouter ceux de la première conscription de jeunes soldats depuis la Révolution. Bien qu'il n'y eut pas comme dans d'autres communes de situation insurrectionnelle, on verra le maire s'en prendre notamment au syndic des marins, Yves Ollive, qu'il accuse de rançonner certains Rezéens désirant obtenir des dispenses de service militaire pour leurs enfants.

Signe des temps, saluant la proclamation de l'Empire qui renoue avec les cérémonies

BUREAU
de
L'INTÉRIEUR.

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

NANTES, le 10 Ventose an 12 de la
République française.

Le Préfet du département de la Loire
inférieure,
Au Maire de Rezé.

Citoyen Maire,

J'ai nommé le citoyen Desréal propriétaire
à Rezé pour compléter le conseil
Municipal. Vous ne m'avez point
fait connaître le nom de celui qu'il
doit remplacer. Je vous invite à le
remplir dans l'expédition de l'arrêté
ou à me le remettre avec la démission du
membre sortant.

J'ai l'honneur de vous saluer.
Le Préfet

religieuses, la municipalité propose de réévaluer le traitement du curé et lui offre un cheval pour ses déplacements. Jean-Baptiste ERTAUD se signale également par son zèle à s'adresser régulièrement à la police impériale pour dénoncer certains individus suspects. Il écrit beaucoup au préfet pour se plaindre de certains de ses conseillers municipaux. Ainsi le 14 brumaire an XIV (1805) il dénonce son adjoint Carrié lequel "malgré les défenses que je lui ai fait, ne cesse de violer les lois du gouvernement". Ses plaintes n'ont pas toujours de suite semble-t-il : "je suis fâché, monsieur le Préfet, de vous entretenir si souvent, mais aussi je suis fâché de vous en témoigner mon mécontentement ne recevant aucune réponse. Voilà la quatrième fois que je me suis fait l'honneur de vous écrire... J'espère, monsieur, que cette dernière aura son effet..."

En fait, c'est lui qui mécontente le préfet : le 18 août 1807 celui-ci le révoque.

Sa municipalité n'aura pas duré 4 ans et ses décisions auront été limitées puisque dépendant essentiellement de la volonté du préfet. Ainsi elle avait décidé de retirer aux femmes le droit de s'occuper du bac de Trentemoult en raison de leur "impudeur".

Nommé percepteur, Jean-Baptiste ERTAUD défrayera la chronique. Très vite son honnêteté sera mise en cause. Son successeur à la mairie révélera en effet qu'il prélevait sur certains contribuables 5,25 F pour 3,25 F.

Une lettre confidentielle du préfet au sous-préfet de Nantes, du 29 octobre 1816 au sujet de J.B. ERTAUD qui sollicite une place d'huissier au tribunal de Paimboeuf nous apprend : "Cet individu avait été suspendu de ses fonctions à cause de son immoralité et destitué de sa place de percepteur à cause du désordre qui régnait dans sa comptabilité et a même été incarcéré à Nantes à la requête du Receveur général pour déficits considérables dans sa caisse. Quant à ses principes politiques je les crois peu prononcés cependant je n'ai aucune indication positive à cet égard."

Jean-Baptiste ERTAUD décèdera au bourg de Rezé, chez ses enfants le 19 décembre 1840.

Août 1807 - Avril 1820

ERTAUD Jean-François (1769 - 1840)

Le nouveau maire nommé le 28 août 1807 est originaire de Trentemoult. Jeune clerc tonsuré en 1791, il avait été mis en état d'arrestation avec les prêtres réfractaires. A force de clamer qu'il n'a jamais voulu être prêtre, il sera libéré avec un passeport pour l'Espagne. Avec la complicité des Trentemousins, il se fera en fait embarquer pour l'île d'Hoëdic (entre Le Croisic et Belle Ile).

C'est un homme riche qui revint à Rezé en 1801 après avoir fait, dit-il, des "affaires" à Hoëdic. Sous l'Empire, devenu maire, Jean-François ERTAUD intéressera la police de Savary (ministre de la police de Napoléon, successeur de Fouché). En août 1810 celle-ci demande en effet au préfet de surveiller ERTAUD soupçonné d'avoir hébergé un traître passé aux Anglais après avoir "gagné une fortune considérable (à Hoëdic) en servant la correspondance ennemie".

Le climat politique est alors à la suspicion. Le préfet fera surveiller la maison du maire tout en défendant "ce fonctionnaire plein de zèle dont le dévouement à Sa Majesté m'est connu".

Lors du renouvellement de la moitié des membres du Conseil Municipal deux ans plus tard, ERTAUD est fiché à la préfecture avec le commentaire suivant "43 ans, célibataire, négociant, estimé, bon administrateur". Ses adjoints le taillandier Liret et le menuisier Etienne Cassard "capables et estimés".

Depuis sa nomination, la municipalité de J.F. ERTAUD qui ne compte plus guère de Jacobins fait montre d'un zèle indéfectible à la cause impériale. En août 1808 elle fait ériger un arc de triomphe à Ragon et un autre à Pont-Rousseau en l'honneur du passage de l'Empereur de retour d'Espagne.

En matière d'administration la municipalité est confrontée à la remise en route des foires, à l'utilisation des "communs" et surtout aux protestations contre les retards mis par les autorités dans le remboursement des destructions de la guerre civile. La population rezéenne est alors très pauvre et il est question un temps de créer un dépôt de mendicité. Les



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE INFÉRIEURE.

EXTRAIT DES REGISTRES

De la Préfecture du département.

Du *Vingt-huit-Cout* an 1807.

En la lettre du 4⁸ Dec. mois, par laquelle M^r Jean-Baptiste —
Ertaud maire de Rezé donne sa démission de cette place;

En la loi du Vingt-huit pluviôse an huit, et le décret impérial du
quinze avril dix-huit cent six;

Le Maire des requêtes préfet

Nomme M^r Jean-François Ertaud propriétaire, maire de —
la Commune de Rezé, en remplacement de M^r Jean-Baptiste —
Ertaud démissionnaire.

Le présent sera adressé à M^r Jean-François Ertaud, qui entrera,
institué, en fonction.

Pour Expédition.

En l'absence du préfet, et par autorisation de M. le Préfet,

Le Chef de la 3^e Division.

P. H. ...

finances communales s'en ressentent et le maire ne manque pas de mettre en cause la gestion de son prédécesseur accusé ni plus ni moins d'avoir fait des "dépenses imprévues qu'il a inventées ou qui n'ont été faites que dans les auberges".

A l'indigence d'un grand nombre de ses concitoyens, le maire doit ajouter le problème des désertions qui marquent la fin de l'Empire. Situation peu enviable que de se transformer en agent de renseignements de la police napoléonienne. Aussi Napoléon chassé du pouvoir en 1814, le maire se rallie aussitôt au frère de Louis XVI qui monte sur le trône sous le nom de Louis XVIII.

C'est l'occasion d'épurer la municipalité. ERTAUD se débarrasse de son adjoint Liret jugé suspect d'opposition au Roi, qu'il fait remplacer par le notaire de Pont Rousseau, Thomas, et du percepteur (en l'occurrence son prédécesseur à la mairie J.B. ERTAUD) lequel "tient les propos les plus indécents et affreux sur l'auguste famille des Bourbons".

En mars 1815, débarqué de l'île d'Elbe, Napoléon revient au pouvoir. Ce sera les "Cent Jours". Jean François ERTAUD s'adapte aussitôt à la situation nouvelle, écrivant : "le gouvernement de Sa Majesté nous offre une suite de merveilles dont nous ne trouvons point de semblables dans l'histoire de notre pays et la rentrée de l'Empereur dans sa capitale est un des événements les plus marquants". Le Conseil Municipal reste d'une stabilité remarquable. Louis XVIII revenu sur le trône après Waterloo et le départ définitif de Napoléon, il se rallie sans états d'âmes au nouveau pouvoir. Il est vrai que certains membres du Conseil, anciens émigrés tel MONTI, ont toujours été royalistes. Une nouvelle fois J.F. ERTAUD épure : il envoie "au trou" plusieurs Rezéens, accusés de propos séditieux, ce pourquoi on risque la mort. Le caractère réactionnaire et conservateur de cette municipalité se vérifie dans cette période de Restauration lorsqu'elle défend la cause des gros agrariens convoitant les "communs", bien indivis des Rezéens.

Confronté à cette contradiction entre son mandat municipal et des intérêts privés, J.F. ERTAUD démissionne le 6 avril 1820 : "mes occupations personnelles ne me permettent

plus de me livrer aux soins de l'administration municipale de cette commune que j'ai donnés depuis treize ans". Il propose même au préfet de désigner le Comte de Rezé à sa succession.

Il décèdera à Rezé le 5 avril 1840, chevalier dans l'ordre royal de Saint-Louis.

Avril 1820 - Août 1830

de MONTI de Rezé Joseph (1766 - 1850)

Héritier des MONTI, comtes de Rezé, ayant émigré la Révolution venue, celui qui accède au fauteuil de premier magistrat de la commune le 6 avril 1820, porté par la Restauration monarchique avait pu reprendre possession de son château et de ses biens grâce à Napoléon. Chevalier de Saint-Louis comme son prédécesseur, profondément convaincu de la légitimité du Roi, il témoigne d'une fidélité à la cause royale qui ne se démentira jamais. Ses nombreuses interventions auprès des autorités, notamment pour obtenir des brevets et des pensions aux anciens Vendéens en témoignent. Sans doute tire-t-il également de sa position et de son pouvoir une certaine légitimité puisque six mois après sa nomination il s'oppose à sept conseillers municipaux habitant les îles de Trentemoult qui pétitionnent contre lui et mettent en cause ses décisions. Il obtient d'ailleurs du préfet leur remplacement par quelques propriétaires terriens plus proches de lui : Robert de Grandville, alors propriétaire de la Houssais ; le médecin Duclos-Teulieras ; le propriétaire Binet et le notaire Thomas. Excluant les Trentemousins de sa municipalité il s'attirera quelques inimitiés de cette population. Encore celle-ci ignore-t-elle toutes les intentions du petit-fils de celui qui fut, avant la Révolution, leur seigneur. Un courrier adressé au préfet nous apprend en effet qu'il aurait souhaité rétablir un ancien droit seigneurial au profit de la commune sur certains arbres plantés dans les "communs".

En mars 1821 la municipalité de Monti récidive en revendiquant la propriété des communs des îles. Le conseil de préfecture reconnaîtra quelques mois plus tard les droits des ilais, infligeant ainsi un camouflet au comte de Rezé. Les Trentemousins déclarèrent alors vouloir

Nantes, le 6 Avril 1820.

Monsieur le Comte,

Les habitants de Rezé sont venus me prier de vous nommer
maire de leur Commune. J'ai désiré avec d'autant plus de plaisir
à leur demande que je suis moi-même vous voir chargé des
intérêts d'une Commune où j'ai vu que vous êtes né. Il est
bien que vous n'avez fait me fait penser que vous ne refusez pas
des fonctions dans lesquelles vous pouvez rendre un nouveau service
aux habitants de Rezé. J'ai donc l'honneur de vous en être
joint l'arrêté de votre nomination. Je vous prie de vous concerter
avec M. le Maire de votre préfecture pour votre installation qui aura
avoir lieu en présence du Conseil municipal.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée

Monsieur le Comte,

Je suis très humble et
très obéissant serviteur.

Le Préfet de la Loire inférieure.



M. le Comte de Rezé.

s'administrer librement, ne reconnaissant pas l'autorité du maire. Le préfet finira par trancher en faveur de celui-ci. Mais le conflit était ouvert et de Monti se plaindra des désagréments de sa fonction :

"Je vous avoue qu'accoutumé à être considéré et respecté dans ma commune où je suis le plus fort propriétaire et où mes ancêtres ainsi que moi n'avons jamais fait que du bien, je vois avec peine que les fonctions que je n'ai acceptées que pour faire le bien puisse être un objet de désagrément pour moi".

Bientôt, c'est aux habitants du Chêne Creux qu'il s'oppose lors qu'il soutient les prétentions du nouveau propriétaire de la Houssais, Fabvre-Petitpierre sur les landes de Belleville.

On le voit, la population n'est pas à l'unisson de la municipalité et du régime qu'elle représente. L'accession au trône de Charles X en 1824 et avec lui d'un pouvoir ultramonarchique renforcera ce sentiment. L'attitude du curé de Rezé rechignant à célébrer le sacre royal en est un témoignage. De Monti et son 1er adjoint Pierre Lecorsier, jeune Sarthois de trente ans devenu précepteur des enfants de Monti au Château ne manqueront pas de répondre à chaque sollicitation du pouvoir. En 1828 ils accueilleront la duchesse de Berry en visite dans la région, en ces termes :

"Madame, qu'il est honorable pour moi d'être près de votre Altesse Royale l'interprète des sentiments dont les habitants de cette contrée ont toujours été animés pour le Roi et son auguste famille ; les acclamations répétées de vive Madame, ne sont encore qu'une faible image de ce que leur fait éprouver Votre présence ; oui Madame, j'ose assurer votre Altesse Royale que jamais ils n'oublieront l'heureux moment que leur procure le bonheur de posséder au milieu d'eux l'auguste mère de l'Enfant Royal Monseigneur le duc de Bordeaux ! ... "

Le lamentable échec du soulèvement royaliste que mènera la duchesse en 1832 contre Louis - Philippe montrera quelles illusions berçaient alors des gens comme de Monti. La municipalité qu'il dirige marquera surtout pour ses dissensions internes. Peu de réalisations à son actif. On note cependant des préoccupations sur l'ensablement de la Loire. Par contre,

beaucoup plus actif sera le maire dans le domaine de l'ordre et de la répression notamment face aux compagnonnages ouvriers. Il est vrai que la police de l'époque craint comme en témoignent les rapports la pénétration parmi les ouvriers "des idées et maximes libérales".

Les contradictions sociales naissantes ne sont pas étrangères à la Révolution de 1830 qui balayera en trois jours d'été (les Trois Glorieuses) l'ultramonarchisme et fera le lit du Roi-bourgeois, Louis-Philippe.

A Rezé le drapeau tricolore est hissé alors que de Monti informe la municipalité de sa démission envoyée le 11 août 1830 au préfet en ces termes.

"J'ai l'honneur de vous prévenir que je veux me démettre de la place de maire de la commune de Rezé que j'occupe depuis quelques années, en conséquence daignez je vous prie travailler à mon remplacement. Lorsque vous m'aurez fait connaître mon successeur, je lui remettrai mes comptes qui j'ose l'espérer et même l'assurer seront en règle. Je souhaite sincèrement pour l'avantage de cette commune que vous nommiez une personne dont l'impartialité vous soit connue...". Douze jours plus tard, le nouveau pouvoir installé à Paris, le préfet accèdera à la demande du Comte de Rezé. Celui-ci se retirera dès lors en son château où il décèdera le 19 janvier 1850.

Yann VINCE

Documents : Archives Municipales - Rezé

Fable

Voici une fable de Jules Braud, Rezéen de naissance dont le travail fut encouragé par l'Académie des Jeux Floraux de Provence qui lui décerna un diplôme d'honneur en 1930.

Né en 1878, au bourg de Rezé, d'une famille d'artisans sabotiers, l'auteur, après avoir obtenu son Certificat d'Etudes, apprit lui même ce métier de sabotier qu'il exerça avant de devenir fabuliste, chansonnier et même dramaturge puisqu'il fit paraître plusieurs drames, dont "Herbadilla" sur la légende du lac de Grand-Lieu.

FABLE

LE MUSCADET ET LE GROS-PLANT

Arrière ! Arrière ! Vous dis-je !
Vous n'aurez jamais de prestige
Disait le muscadet
Au gros plant, un jour de mise en bouteille.
Sentez donc mon bouquet !
Vous du vin ! Jamais ! C'est moi la merveille.
- Bien des ans sont passés, muscadet, beau vantard.
Aujourd'hui votre robe est grise de poussière.
Mon aspect reste pauvre. Ici, point de manière,
Vous êtes un vieillard,
Et de nos vins qui donc gardera sa finesse !
De couleur verte avec raison,
Fut couronné votre bouchon,
Pour conserver votre richesse.
- Gros plant, vite un dégustateur
Pour comparer notre saveur.
- Vainqueur, je le suis. L'on peut boire,
Muscadet, mon gros plant vieux ;
Il conserve un goût fruiteux.
Vous, vous atteignez votre gloire
Avant votre majorité.
Grand cru, vous êtes réputé.
Muscadet, raisonnons. Pourquoi la défiance ?
Ayons de la valeur, viendra la confiance.

PRESENTATION : G. NEAU
DOCUMENT : S. LERAY

Nous rappelons le but de l'association
"Les Amis de Rezé" Article 2 des statuts :
"Indépendante de tous groupes politiques,
philosophiques ou religieux, ladite Association a pour but la recherche, la protection et la conservation de tout ce qui touche au patrimoine historique, artistique et ethnographique de Rezé.
Elle se doit de réunir les moyens matériels et financiers nécessaires afin de doter Rezé d'un musée où seraient rassemblés et conservés les objets et documents collectés par l'association.
Aucune limite n'est fixée aux recherches ainsi qu'aux actions entreprises par l'association dans le but de préserver le patrimoine local".

Nous renouvelons notre appel paru dans les bulletins numéros 11 à 12 à savoir la collecte de documents, essentiellement cartes postales et photos, en vue de réaliser un ouvrage sur "Rezé en images" ; ces documents reproduits par nos soins seraient rendus à leurs propriétaires dans les plus brefs délais. Le contact peut être pris chez :
Madame Simone LERAY 40 75 30 58.
D'avance merci de participer à une oeuvre collective qui devrait enchanter les Rezéens et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale.

Nous vous donnons rendez-vous à la Foire de Rezé en septembre. Comme l'année dernière nous espérons vous voir nombreux au stand. Cartes postales et dessins seront exposés ; cette année un thème a été retenu : Le Château de Rezé ; des photos inédites de ce monument disparu vous seront montrées. Sauf empêchement de dernière minute, le clou de l'exposition sera la présentation du livre de Gilberte LARIGNON et Héliette PROUST sur Edouard de MONTI, Rezéen du «Château de Rezé», aide de camp du Comte de Chambord et témoin de la vie politique de son temps, c'est-à-dire d'une grande partie du XIXe siècle.

Pour recevoir le bulletin de l'Ami de Rezé,
adhérez à l'Association "les Amis de Rezé".

Cotisations pour l'année 1992 :

50 Frs

20 Frs POUR LES SCOLAIRES

Siège de la SAR :
Archives de Rezé
Hôtel de Ville
44403 REZE Cedex
CCP 4323-74 F NANTES

